ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Plafond de remise applicable aux médicaments génériques

Question écrite n° 8382

Texte de la question

M. Arnaud Le Gall interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, sur l'intention du Gouvernement de diviser par deux le plafond de remise applicable aux médicaments génériques. Selon les annonces officielles, ce plafond, actuellement fixé à 40 %, serait réduit à 20-25 % pour les médicaments génériques et hybrides, tandis que les biosimilaires seraient plafonnés à 15 %. Cette mesure, destinée à générer environ 600 millions d'euros d'économies pour l'assurance maladie, suscite une vive opposition des principaux syndicats pharmaceutiques (FSPF, USPO, UNPF) qui dénoncent une décision unilatérale prise sans concertation suffisante, au détriment des petites pharmacies indépendantes et au profit des grands groupes pharmaceutiques. Les remises sur les génériques représentent aujourd'hui plus de 11 % de la marge brute et jusqu'à 30 % de l'excédent brut d'exploitation d'une officine moyenne. Leur diminution risque ainsi de menacer la viabilité financière de nombreux établissements, notamment en zones rurales ou périurbaines, où près de 800 à 2 000 officines en difficulté seraient concernées. Plusieurs pharmaciens de la 9e circonscription du Val-d'Oise ont alerté M. le député sur ce sujet, exprimant leur inquiétude face à la mise en péril de leur activité, à la suppression potentielle d'emplois au sein de leurs équipes et aux répercussions possibles sur l'accès aux soins, notamment les gardes, la vaccination et la prévention. Dans ce contexte, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement quant au maintien de cette mesure, les études d'impact qui ont été réalisées sur les officines de proximité et les dispositifs de soutien ou de compensation envisagés pour éviter une rupture du maillage pharmaceutique, en particulier dans les territoires déjà touchés par les déserts médicaux. Il lui demande également quels sont les moyens que le Gouvernement entend mobiliser pour reconnaître et valoriser les missions de santé publique exercées par les pharmaciens et garantir les conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des équipes officinales.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Le Gall
Circonscription : Val-d'Oise (9e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8382
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 juillet 2025, page 6054